

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Direction générale

Réf : CR/PC/DG

Tél. : 04 66 56 42.82

CS2026_03_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Règlement intérieur

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-8 et L5211-1,

Vu le procès-verbal du Comité Syndical du 05 mai 2026 portant installation,

Considérant que le Comité Syndical doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le Comité Syndical a été installé le 05 mai 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ADOPTE

Le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Votants : 59

Pour : 59 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL

Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir le fonctionnement de l'organe délibérant du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

CHAPITRE 1 : RÉUNIONS DU COMITE SYNDICAL

ARTICLE 1 : ORGANE DÉLIBÉRANT

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, composé de délégués élus par les Etablissements Publics de Coopération intercommunale membres.

Chaque délégué titulaire a un délégué suppléant qui le remplace en cas d'absence.

ARTICLE 2 : PÉRIODICITÉ DES SÉANCES

Le Comité Syndical se réunit au Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet 30100 Alès, au moins une fois par trimestre.

En cas d'impossibilité, il peut également se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire du Syndicat Mixte, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le Président peut réunir le Comité Syndical aussi souvent que les affaires l'exigent.

ARTICLE 3 : CONVOCATIONS

Toute convocation est faite par le Président.

Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

La convocation est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. La convocation est transmise de manière dématérialisée ou, si les délégués en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du Comité Syndical.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

Le Président est tenu de le convoquer chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et le but de la convocation et signée par un tiers des membres du Comité Syndical.

CHAPITRE 2 : TENUE DES SÉANCES

ARTICLE 4 : PRÉSIDENTENCE DE SÉANCE

Le Président préside le Comité Syndical.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la présidence est assurée par un Vice-Président, dans l'ordre du tableau.

Le Président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre la réunion, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le ou les secrétaires les preuves des votes, en proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture de la réunion. Il peut proposer au Comité Syndical le retrait ou l'adjonction de questions.

ARTICLE 5 : QUORUM

Le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présent à la séance. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

Les procurations n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Le quorum doit être acquis à chaque vote de délibération.

Si, après une première convocation régulière, le Comité Syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant, le Président adresse aux membres du Comité Syndical une seconde convocation. Cette seconde convocation doit expressément indiquer les questions à l'ordre du jour et mentionner que le Comité Syndical pourra délibérer sans la présence de la majorité de ses membres.

Il appartient aux délégués titulaires d'informer leur suppléant de la tenue d'une séance de l'organe délibérant en cas d'empêchement et de leur transmettre par tous moyens les documents en leur possession relatifs aux questions à l'ordre du jour. Il est recommandé aux délégués titulaires de prévenir, par écrit, le Président de leur absence.

ARTICLE 6 : POUVOIRS

En l'absence d'un délégué titulaire, celui-ci peut donner à un autre membre du Comité Syndical de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom. Les mentions inscrites sur le pouvoir doivent être suffisantes.

Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est toujours révocable.

Les pouvoirs doivent être remis en début de séance ou parvenir par courrier ou par mail au Président avant la séance.

Après l'appel nominal, il est fait mention au procès-verbal du départ de tout délégué.

Un pouvoir peut être donné en cours de séance. Suivant les cas, les pouvoirs sont remis au Président en début ou en cours de séance et en tout état de cause avant qu'il ne soit procédé au vote au cours duquel ils sont utilisés.

Un pouvoir est à tout moment révocable par le délégué qui l'a donné, même en cours de séance. La révocation doit être manifestée expressément par un acte daté et signé remis au Président ou au secrétaire de séance. La simple présence en salle du délégué ayant donné délégation de vote ne vaut pas révocation.

ARTICLE 7 : SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical désigne un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum, de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins.

Il contrôle l'élaboration du compte-rendu de séance.

Les directeurs, les responsables de service ou, le cas échéant, tout autre agent ou personne qualifiée peuvent être invités par le Président à assister au Comité Syndical.

Les personnels et intervenants extérieurs peuvent prendre la parole, sur invitation expresse du Président, en vue d'apporter des explications sur les points abordés par le Comité Syndical. Ils ne prennent pas part aux débats. Ils restent tenus à leur obligation de réserve.

Un emplacement est affecté aux auxiliaires, personnels et intervenants extérieurs, à la discrétion du Président.

ARTICLE 8 : CARACTÈRE PUBLIC DES SÉANCES

Les séances des Comités Syndicaux sont publiques.

L'accès au public est autorisé dans la limite des places disponibles et dans le respect des règles sanitaires et de sécurité.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance.

Toute personne qui trouble le bon déroulement de la séance peut être expulsée de l'auditoire par le président.

Sur la demande de cinq membres ou du Président, le Comité Syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Lorsqu'il décide de se réunir à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Conseil syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, que la séance puisse être retransmises et enregistrées par les moyens de communication audiovisuelle.

La captation vidéo durant les séances du Comité Syndical, en dehors de celle officielle et de la presse accréditée, doit faire l'objet d'une demande écrite préalable auprès du Président. En cas de non-respect de cette demande et de trouble au bon ordre de la séance, le Président peut faire expulser la personne responsable.

ARTICLE 9 : POLICE DES RÉUNIONS

Le Président assure seul la police de l'assemblée.

Les téléphones portables doivent être mis en silencieux et leur utilisation doit être limitée au maximum, de manière à ne pas perturber la bonne tenue de la séance.

Tout procédé de vapotage est interdit.

Les interpellations de délégué à délégué sont interdites. Toute communication entre les personnes placées dans l'espace réservé au public et les membres du Comité Syndical est interdite pendant la séance, sauf autorisation expresse du Président de séance.

Le non-respect des dispositions du présent règlement expose tout membre du Comité Syndical aux sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre,
- rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal,
- retrait temporaire de parole avec inscription au procès-verbal.

Le Président peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre.

Les membres du Comité syndical peuvent solliciter le Président de faire un rappel au règlement lorsqu'une disposition du présent règlement n'est pas respectée et trouble le bon déroulement des débats.

ARTICLE 10 : DÉROULEMENT GÉNÉRAL DES SÉANCES

Le Président appelle les questions à l'ordre du jour dans leur ordre d'inscription.

Le Président peut proposer une modification de l'ordre des points soumis à délibération. Un membre du Comité Syndical peut également demander cette modification. Le Comité Syndical accepte ou non, à la majorité absolue, ce type de propositions.

Chaque point est résumé oralement par le Président ou par un rapporteur désigné par le Président.

Les directeurs, les responsables de service ou, le cas échéant, tout autre agent ou personne qualifiée peuvent être invités par le Président à assister au Comité Syndical.

ARTICLE 11 : DÉBATS ORDINAIRES

Le Président donne la parole aux membres du Comité Syndical qui la demandent. Il détermine l'ordre des intervenants en tenant compte de l'ordre dans lequel se manifestent les demandes de prises de parole.

Aucun membre du Comité Syndical ne peut prendre la parole sans y avoir été autorisé expressément par ce dernier.

Les intervenants appelés à se prononcer sur un point soumis aux débats ne doivent pas s'écarter du sujet abordé.

Au vu du nombre de délégués, afin de permettre à chacun de participer au débat et dans l'intérêt du plein achèvement de la séance, il est recommandé de limiter son temps de parole à 5 minutes sur chaque point inscrit à l'ordre du jour. Au-delà du temps imparti, le Président peut interrompre l'intervenant et l'inviter à conclure brièvement, dans l'intérêt du plein achèvement de la séance ou pour laisser un temps d'expression équitable à d'autres délégués. En fonction des points restant à l'ordre du jour et de l'importance de la teneur des débats, sauf autorisation expresse du Président, aucun des membres de l'assemblée ne peut reprendre la parole dans la discussion d'une délibération sur laquelle il est déjà intervenu. Cette disposition ne s'applique ni au rapporteur, ni au Vice-Président ou au membre du Bureau compétent, ni au Président.

ARTICLE 12 : QUESTIONS ORALES

Les délégués ont le droit d'exposer en séance du Comité Syndical des questions orales ayant trait aux affaires du Syndicat Mixte.

Le texte des questions est adressé par écrit au Président, 1 jours francs au moins avant une réunion du Comité Syndical, et fait l'objet d'un accusé de réception.

Les délégués sont encouragés à rédiger la question en se limitant aux éléments indispensables à sa compréhension.

Les questions orales sont évoquées en dernier lieu, après examen complet des affaires figurant à l'ordre du jour.

Une question orale ne donne pas lieu à débat, sauf demande de la majorité des délégués présents.

Si l'importance ou la nature des questions le justifient, la réponse sera apportée lors du Comité Syndical suivant. Le Président pourra également décider de traiter les questions orales dans le cadre d'une réunion du Comité Syndical spécialement organisée à cet effet.

ARTICLE 13 : QUESTIONS ÉCRITES

Chaque membre du Comité Syndical peut adresser au Président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant le Syndicat Mixte ou ses actions, dans un délai de un jour avant la séance.

Une réponse écrite est formulée pour toute question posée.

Les questions écrites peuvent faire l'objet d'un point en comité syndicale, si la question est communiquée un jour franc avant la séance. Dans ce dernier cas, le Président communique au Comité Syndical le libellé de la question et lit sa réponse en Comité.

Le Président communique au Comité Syndical le libellé de la question et lit sa réponse en Comité.

ARTICLE 14 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le débat a lieu dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget, en séance publique et après inscription à l'ordre du jour.

Une note de synthèse de cadrage est jointe à la convocation du Comité Syndical pour la séance du DOB. Cette note de synthèse comporte les informations suffisantes sur la préparation du budget (éléments d'analyse prospective, investissements projetés, niveau d'endettement, etc.). Le cas échéant, le rapport d'orientations budgétaires ou un document en tenant lieu est joint à la note explicative.

Cinq jours au moins avant la réunion, les documents sur la situation financière du Syndicat Mixte (charges de fonctionnement, niveau d'endettement, caractéristiques des investissements, ratios établis par les services communaux, etc.) sont à la disposition des membres du Syndicat Mixte. Ces éléments peuvent être consultés sur simple demande auprès du Président.

Un rapport d'orientation budgétaire est présenté au Comité Syndical. Le contenu du rapport donnant lieu à débat est mentionné à l'article D2312-3 du Code général des collectivités territoriales.

Le débat est organisé en principe sans limitation de temps, en respectant l'égalité de traitement des intervenants.

ARTICLE 15 : SUSPENSIONS DE SÉANCE

Le Président prononce les suspensions de séances. Le Président en fixe alors la durée.

Le quorum est vérifié après chaque suspension de séance.

ARTICLE 16 : VOTES

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le Président recherche l'assentiment de la totalité des délégués ou de la majorité des délégués présents.

Le Comité Syndical vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée,
- par assis et levé,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret.

Ordinairement, pour les votes au scrutin public, le Comité Syndical vote à main levée.

Les votes sont constatés par le Président, le(s) secrétaire(s) de séance et les éventuels auxiliaires.

Les noms des votants avec la désignation de leurs votes sont insérés au procès-verbal.

Sauf dispositions légales et réglementaires contraires, en cas de partage lors d'un scrutin public, la voix du Président est prépondérante.

Un élu ayant fait part de sa volonté de ne pas prendre part au vote sera comptabilisé comme une abstention. Seuls sont comptabilisés comme étant des suffrages exprimés.

Le vote secret est appliqué à la demande du tiers des membres de l'assemblée délibérante. Le vote au scrutin secret est également appliqué lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou présentation, sauf demande à l'unanimité du Comité Syndical.

CHAPITRE 3 : COMMISSIONS, BUREAU ET COMITES

ARTICLE 17 : BUREAU

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et, le cas échéant, d'autres délégués élus par le Comité Syndical.

Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, en application de l'article L5211-10 du CGCT.

Les dispositions relatives au fonctionnement du Comité Syndical sont applicables au Bureau, dès lors que ce dernier agit par voie de délégation d'attribution de l'organe délibérant (quorum, convocation, etc.).

ARTICLE 18 : COMMISSIONS PERMANENTES ET SPÉCIALES

Des commissions permanentes et spéciales (art L2121-22 du CGCT) peuvent être créées pour instruire les affaires qui leur sont soumises par le Président.

Elles peuvent être saisies pour :

- rendre des avis relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités,
- aborder toute question relevant de leur domaine de compétence,
- proposer des projets intéressant leur domaine de compétence.

Les séances des commissions permanentes et des commissions spéciales ne sont pas publiques, sauf décision contraire du Président et de la majorité des membres de la commission concernée.

Les commissions sont convoquées par le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le ou la Vice-Président(e).

La convocation aux commissions est de droit à la demande du tiers de ses membres. Le cas échéant, ces membres peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

La convocation et l'ordre du jour fixé par le Président ou à défaut par le ou la Vice-Président(e), sont envoyés à chaque membre de la commission au moins 2 jours francs avant la date prévue, sauf cas d'urgence.

Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, les agents de collectivité concernés par la thématique abordée ainsi que toute autre personnalité qualifiée.

Le secrétariat des séances est assuré par un agent du Syndicat Mixte, sauf décision contraire du Président et de la majorité des membres de la commission concernée. Un compte-rendu succinct, reprenant l'avis de la commission sur chaque point abordé, est dressé à l'issue de la séance et remis au Président.

ARTICLE 19 : MISSIONS D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION

Lorsqu'un sixième de ses membres le demande, le Comité Syndical délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question relevant des compétences du Syndicat Mixte. Un même délégué ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils municipaux.

La demande de création d'une mission d'information et d'évaluation est transmise au Président. La demande doit être claire et suffisamment motivée pour permettre d'en apprécier la portée.

La demande fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine commission permanente ou spéciale ayant trait au sujet abordé. Les délégués auteurs de la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation sont informés des dates et heures de convocation de la commission permanente ou spéciale devant instruire leur requête. La commission permanente ou spéciale compétente émet alors un avis sur la demande, avant inscription à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Faute de commission permanente ou spéciale notoirement compétente en la matière, la demande fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical. Le cas échéant, la demande doit avoir été adressée au Président au moins 8 jours francs avant la prochaine séance du Comité Syndical.

La durée de la mission est fixée, lors de sa création, par le Comité Syndical. Elle ne peut excéder une durée de 6 mois à partir de la date de la délibération qui l'a créée.

La composition de la mission est fixée dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, sans que son nombre de membres ne puisse être inférieur à neuf.

La réunion d'installation est présidée par le doyen des membres de la mission. Celle-ci procède à l'élection de son Président, de son rapporteur et se prononce sur le calendrier et le programme de travail proposé.

Le rapporteur est chargé d'établir le rapport final de la mission et les comptes-rendus de séance.

Le Président de la mission préside les réunions et convoque les membres de la mission aussi souvent que nécessaire. La mission est convoquée par son Président au moins 2 jours francs avant la date de réunion prévue, sauf cas d'urgence.

Les réunions d'une mission ne sont pas publiques.

Chaque réunion de la mission fait l'objet d'un compte-rendu. Le compte-rendu d'une séance peut être transmis après simple demande de tout délégué du Syndicat Mixte.

La mission ne peut se réunir que si la moitié de ses membres sont présents. Si après une première convocation ce quorum n'est pas atteint, la mission est à nouveau convoquée à deux jours au moins d'intervalle. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

La mission peut entendre, en tant que de besoin, toute personnalité qualifiée extérieure au Syndicat Mixte. Elle peut également entendre, en tant que besoin, les agents concernés par la thématique abordée, après accord du Président du Syndicat Mixte.

Le rapport final est soumis à l'avis de la mission et, le cas échéant, de la commission permanente ou spéciale compétente, avant d'être présenté en Comité Syndical par le Président de la mission.

ARTICLE 20 : AUTRES COMMISSIONS ET INSTANCES

Le Comité Syndical peut être amené à créer d'autres commissions et instances participatives (CCSP, CAO, Conseil de développement), et à en régler la composition et les modalités de fonctionnement dans le respect des lois et règlements en vigueur.

CHAPITRE 4 : COMPTES-RENDUS DES DÉBATS ET DES DISCUSSIONS

ARTICLE 21 : PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal est établi à partir de la transcription des débats.

Le procès-verbal de chaque séance du Comité Syndical est établi sous la responsabilité du Président et du secrétaire de séance.

Il retrace le déroulement de la séance et rend compte des débats, des décisions prises et des résultats des votes.

Le procès-verbal comporte notamment :

- la date et le lieu de la séance ;
- l'identité du Président de séance ;
- les noms des membres présents, excusés et absents ;
- les noms des membres représentés et des mandataires ;
- le nom du ou des secrétaires de séance ;
- les affaires inscrites à l'ordre du jour et, le cas échéant, les affaires retirées ou ajoutées ;
- les décisions prises par le Comité Syndical ;

- les résultats des votes et, lorsqu'il est procédé à un scrutin public, le nom des votants et le sens de leur vote ;
- la teneur des débats et des principales interventions.

Le procès-verbal est transmis aux membres du Comité Syndical préalablement à la séance au cours de laquelle il doit être soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Au début de chaque séance, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du Comité Syndical peuvent demander une rectification du procès-verbal. Les demandes de rectification doivent être formulées de manière précise et être adressées préalablement au service chargé du secrétariat des assemblées.

Le Comité Syndical statue sur les demandes de rectification avant de procéder à l'approbation du procès-verbal.

L'approbation du procès-verbal ainsi que, le cas échéant, les rectifications adoptées sont mentionnées dans le procès-verbal de la séance au cours de laquelle elles interviennent.

Le procès-verbal approuvé est conservé dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

ARTICLE 22 : COMPTE-RENDU

Le compte-rendu sommaire comprenant le titre des affaires, l'indication du vote des délégués et de la décision prise, est affiché et tenu à disposition des délégués, de la presse et du public, dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du CGCT, dans un délai d'une semaine à l'issue de la séance.

CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23 : INFORMATION DES DÉLÉGUÉS

Tout membre du Comité Syndical a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Syndicat Mixte qui font l'objet d'une délibération.

Durant les cinq jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les membres du Conseil de Communauté peuvent consulter les dossiers préparatoires si possible, et de préférence par voie dématérialisée à défaut sur place et aux heures ouvrables, dans les conditions fixées par le Président (prise d'un rendez-vous, etc.).

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres du Comité Syndical.

Les membres du Comité Syndical qui souhaitent consulter les dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au Président une demande écrite.

ARTICLE 24 : DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES TRANSMISES À L'ADMINISTRATION

Toute question, demande d'informations complémentaires ou intervention d'un membre du Comité Syndical auprès de l'administration du Syndicat Mixte, devra être adressée par écrit au Président.

Les informations demandées seront communiquées dans la quinzaine suivant la demande.

Toutefois, dans le cas où l'administration nécessite un délai supplémentaire pour répondre à la demande, le délégué concerné en sera informé dans les meilleurs délais.

Les dossiers sont transmis par voie dématérialisée, sauf impossibilité ou demande expresse contraire.

ARTICLE 25 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications par simple délibération, à la demande du Président ou d'un tiers des membres en exercice du Comité Syndical.

ARTICLE 26 : AUTRE

Pour toute autre disposition, il est fait référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Conseil, planification,
ingénierie territoriale
Réf : CR/PC/LP/CFG/CF
Tél. : 04 66 56 43 05

CS2026_03_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valery BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Désignation des représentants du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à la Fédération des SCOT

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à la Fédération des SCoT,

Vu le courrier de la Fédération des SCoT du 18 mai 2026 demandant la désignation de représentants aux instances de la Fédération des SCoT,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au sein de divers organismes et associations, dont la Fédération des SCOT,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- de désigner Christophe RIVENQ en tant qu'**élu titulaire** qui représentera le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à l'Assemblée générale de la Fédération des SCOT.
- de désigner Olivier MARTIN en tant qu'**élu suppléant**, qui pourra suppléer le représentant du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à l'Assemblée générale de la Fédération des SCOT.

INFORME

- que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard et Monsieur le Préfet d'Ardèche ;
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 59
Pour : 59 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL

Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ruralité
Réf : CR / LP / CB / VG
Tél. : 06 17 57 89 13

CS2026_03_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valery BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Ajout de membres au Comité de pilotage de la CFT – Modification de la délibération CS2021_01_04

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2021_01_04 du Comité syndical du Pays des Cévennes du 20 janvier 2021 portant candidature Charte Forestière de Territoire (CFT) 2021-2024 et Ajout de membres au Comité de pilotage de la CFT modifiant la délibération CS2018_01_02,

Vu la délibération CS2024_04_03 du Comité syndical du Pays des Cévennes du 28 novembre 2024 de validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2024-2027,

Considérant la proposition des élus référents de la Charte Forestière d'ajouter trois structures en tant que membres du Comité de pilotage de la CFT, au regard des enjeux traités par la CFT,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De modifier la délibération CS2021_01_04 du Comité syndical du Pays des cévennes du 20 janvier 2021 en ajoutant les trois structures suivantes au sein du Comité de pilotage de la CFT :

- AGROOF,
- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche,
- Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.

La composition mise à jour est jointe en annexe.

Votants : 59

Pour : 59 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL

Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION CS2026_03_03 COMITÉ SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2026

Objet : Composition du Comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes, modifiant la délibération n° la délibération CS2021_01_04

- | | |
|---|--|
| - ADEME | - EXPERT FORESTIER VINCENT GARAUD |
| - AEF JEROME LOUVET | - FACEN |
| - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ALES MYRIAPOLIS | - FCBA |
| - AGROOF | - FEDERATION DE CHASSE DU GARD |
| - ALCINA | - FEDERATION DE PECHE DU GARD |
| - ALES AGGLOMERATION | - FIBOIS OCCITANIE |
| - ASSOCIATION BOIS CEVENOL | - FORET EVOLUTION |
| - ASSOCIATION CEZE ET GANIERES | - FORÊT MEDITERRANEE |
| - ASSOCIATION COLLECTIVITES FORESTIERES DU GARD | - GAL CEVENNES |
| - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU GARD | - GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DU GARD |
| - CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL DU GARD | - MAIRIE ANDUZE - SITE NATURA 2000 |
| - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD | - MISSION BOIS-ENERGIE DE LA CCI DU GARD |
| - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE | - OFFICE DE TOURISME D'ALES AGGLOMERATION |
| - CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT | - OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE CEZE CEVENNES |
| - CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE SUF-LOZERE | - ONF |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES - SITE NATURA 2000 | - PARC NATIONAL DES CEVENNES |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES CEVENNES AU MONT-LOZERE - SITE NATURA 2000 | - PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE - SITE NATURA 2000 |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES | - REGION OCCITANIE |
| - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES | - RELANCE |
| - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD | - SAFER |
| - COOPERATIVE FORET PRIVEE LOZERIEENNE ET GARDOISE | - SDIS DU GARD |
| - CRPF OCCITANIE | - SOS FORET CEVENNES |
| - DDTM DU GARD | - SOUS-PREFECTURE D'ALES |
| - DEPARTEMENT DU GARD | - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU MONT-LOZERE - PÔLE PLEINE NATURE MONT-LOZERE |
| - DRAAF OCCITANIE | - SYNDICAT APICOLE DU GARD |
| - DREAL OCCITANIE | - SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DU GARD |
| - ECOLE DES MINES ET TELECOM D'ALES | - SYNDICAT DES RECOLTANTS ET SCIEURS LOZERE ET GARD |
| - ENTENTE POUR LA FORÊT MEDITERRANEENNE | - SYNDICAT MIXTE AB CEZE |
| | - SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON - SITE NATURA 2000 « GARRIGUES DE LUSSAN » |
| | - SYNDICAT MIXTE DES HAUTES VALLEES CEVENOLES |
| | - UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORETIERES OCCITANIE |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ruralité
Réf : CR/LP/CB
Tél. : 04.66.55.84.82.

CS2026_03_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Octroi de subventions aux associations

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2025_05_01 du 22 décembre 2025, relative au budget primitif du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Vu les inscriptions de crédits au budget principal du Syndicat mixte du Pays des Cévennes approuvées dans le budget supplémentaire en séance du 20 octobre 2026,

Considérant que le comité syndical du Pays des Cévennes est appelé à se prononcer sur l'octroi des subventions,

Considérant qu'il y a lieu de verser des subventions à des associations et des organismes divers en accord avec l'inscription budgétaire 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- D'octroyer les subventions suivantes :

Associations Bénéficiaires	Montants accordés en 2026
Maison de l'Emploi Alès en Cévennes	5 000 €
Association Agence Myriapolis	1 500 €
Association des Communes forestières du Gard – COFOR 30	4 000 €
BTP CFA Occitanie	2 500 €
Total	13 000 €

AUTORISE

Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président à intervenir à la signature des conventions et avenants avec les associations et organismes dont le montant de l'aide annuelle est supérieur à 23 000€.

Votants : 59
Pour : 59 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2026_03_05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026**

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valery BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Budget Supplémentaire 2026 du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et ses résultats,

Considérant, l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	367 412,38	554 782,38	
- Reports 2025	187 370,00	0,00	
Total	554 782,38	554 782,38	352 770,23

Votants : 59
Pour : 59 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

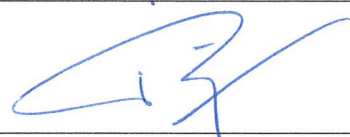
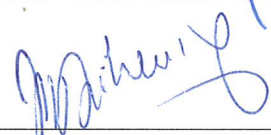
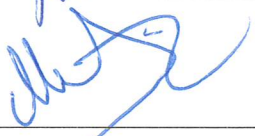
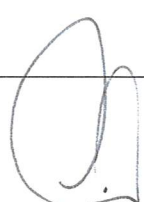
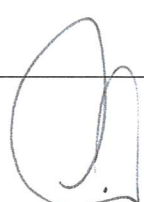
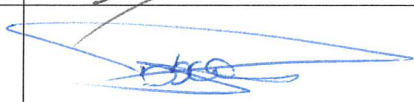
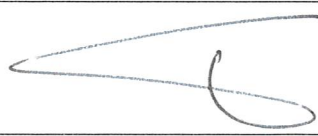
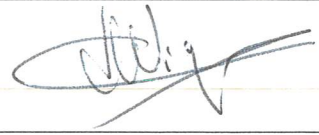
La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL

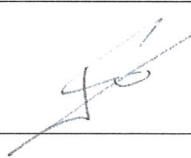
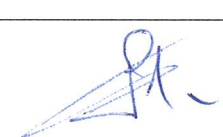
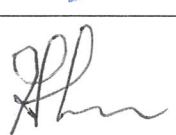
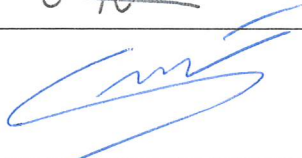
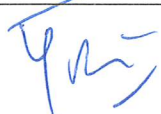
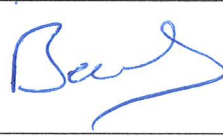
Pour extrait conforme,

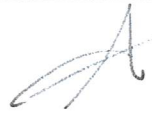
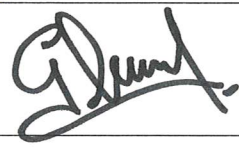
Le Président
Christophe RIVENQ

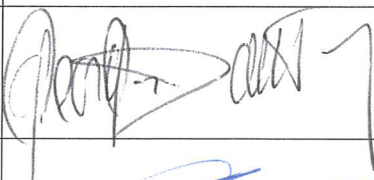
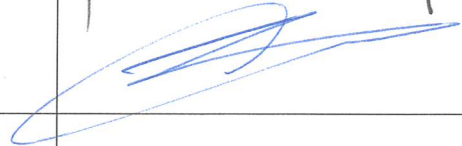
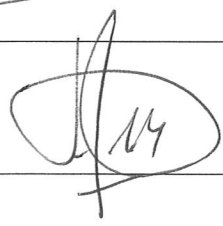
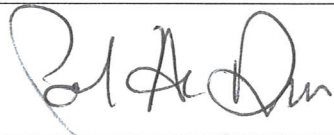
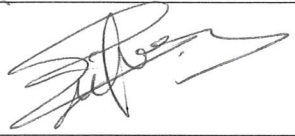
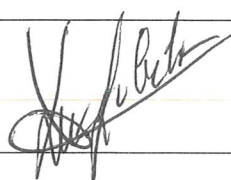


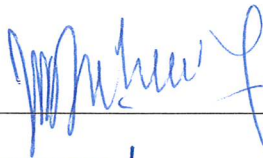
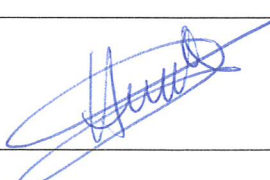
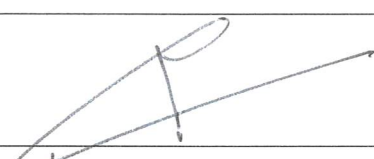
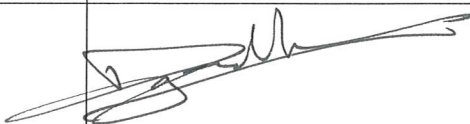
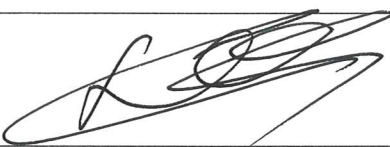
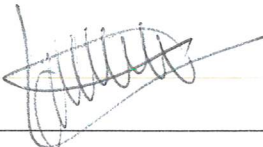
**Feuille de signature budget supplémentaire 2026 du Pays des Cévennes :
Comité Syndical
Mardi 20 octobre 2026 - 17 h 30**

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 SMPC
Christophe RIVENQ	ALES <i>pouv. de SP De Faria</i>	
Jean-Pierre DE FARIA	ST-AMBROIX <i>pouv. à C. Rivenq</i>	
Julie LOPEZ DUBREUIL	SAINT JEAN DU PIN <i>pouv. de A. Giannazzo</i>	
Guy MANIFACIER	SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE <i>pouv. de S. Flagny</i>	
Liliane ALLEMAND	VEZENOBRES	
David GUIRAUD	SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	
Henri CHALVIDAN	ROBIAC ROCHESSADOULE	
Jean-Charles BENEZET	SAINT CHRISTOL LEZ ALES	
Cédric PASCAL	PEYREMALE	
Fabien FIARD	CRUVIERS LASCOURS	
Jérôme VIC	MARTIGNARGUES	
Marielle VIGNE	TORNAC	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 SMPC
Gael MANCUSO	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	
Bonifacio IGLESIAS	ANDUZE	
Pascal MILESI	SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	
Lionel ANDRE	THOIRAS - CORBES	
Pierre AIGUILLON	SAINT JEAN DU GARD	
Philippe ALLIE	BOISSET ET GAUJAC pour : A. D. Benixbach	 Po.
Stéphane ALLIGNOL	DEAUX	
Jean-Paul ANDRE	POTELIERES	
Sylvain ANDRE	CENDRAS	
Gérard BANQUET	Sup. Yann Riche MONS	
Gérard BARONI	LES PLANS	
Jérôme BASSIER	MEJANNES LE CLAP pour : A. W. Bernard	
Thierry BAZALGETTE	Suppléante D Benixbach BAGARD pour : de P. Allie	
Nicole BELGY	COURRY	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 SMPC
Wladimir BERNARD	MEYRANNES <i>pour. de J. Bassier</i>	
Valéry BEUDIN	RIBAUTE LES TAVERNES	
Dominique BOCQUET	MASSILLARGUES-ATUECH	
Rémy BOUET	BRIGNON	
Florence BOUIS	MOLIERES SUR CEZE	
Ghislaine BOURDEL	BESSEGES	
Michel BULCOURT	LE MARTINET	
Thierry CARRERES	ST-SAUVEUR DE CRUZIERES	
Laurent CHAPELLIER	MASSANES	
Adrien CHAPON	SAINT PAUL LA COSTE	
Ghislain CHASSARY	ROUSSON	
Christophe CHEMINADE	ST-VICTOR DE MALCAP	
Rémy CLEMENCIER	LES SALLES DU GARDON	
Bruno CLEMENCON	NAVACELLES	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 SMPC
Geneviève COSTE	ALLEGRE LES FUMADES	
Laurent COSTE	ST-JEAN DE MARUEJOLS	
Jean-Claude D'ANTONA	MONTEILS	
Etienne DAUBIE	ST-BRES	
Georges DAUTUN	SAINT JEAN DE CEYRARGUES	
Alexandre DELEUZE	CHAMBORIGAUD	
Marie-Charlotte DELON	RIVIERES	
Christian DEVISMES	SAINT JUST ET VACQUIERES	
Didier DOYELLE	SENECHAS	
Marc DUMAS	LAVAL-PRADEL	
Patrick DUMAS	ROCHEGUDE	
Pascale EUGENE	LA GRAND COMBE	
Clément FESQUET	LEZAN	
Jean-Luc GIBELIN	SALINDRES	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 SMPC
Cyril GILLES	BARJAC	
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES <i>pour : à S. Lopez Dublet</i>	
Frédéric GRAS	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	
Anne-Lise HERBSTER	SAINTE CROIX DE CADERLE	
Johanna HUGUET	SAINT ETIENNE DE L'OLM	
Jacqueline JANIEC	SAINT JEAN DE SERRES	
Marc JEKAL	SAINT JEAN DE VALERISCLE	
Thierry JONQUET	SEYNES	
Patrick JULLIAN <i>Tissot Véronique</i>	SAINT HIPPOLYTE DE CATON	
Denis KUCHARCZAK	SAINT FLORENT SUR AUZONNET	
Doryan KUSCHNER	AUJAC	
Jean-Michel LAINE	EUZET LES BAINS	
Nicolas LAURENT	LA VERNAREDE	
Thierry LAURENT	BORDEZAC	

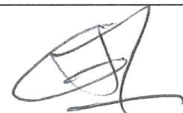
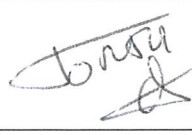
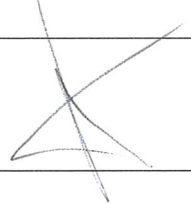
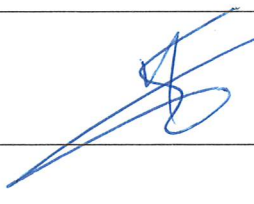
Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

S²LO

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 SMPC
Sébastien MAGNY	SAINT BONNET DE SALENDRINQUE <i>par. à G. Manificat</i>	
Jean-Marie MALAVAL	CONCOULES	
Sylvie MALPLAT LAGANIER	CHAMBON	
Olivier MARTIN	GAGNIERES	
Georges MATICHARD	BONNEVAUX	
Nathalie MEUNIER	THARAUX	
Nathalie MONTORO TEISSIER	<i>Sup. Nathalie Chautagat</i> MEJANNES LES ALES	
Thierry ORTIZ	GENERARGUES	
Marielle PASCAL	PORTES	
Jacques PEPIN	SAINTE CECILE D'ANDORGE	
Firmin PEYRIC	GENOLHAC	
Éric PLANTIER	SAINT JULIEN LES ROSIERS	
Monique PRADES	ST-DENIS	
Jean-Noël PUDDU	VABRES	

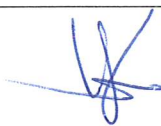
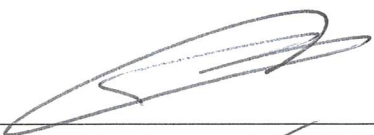
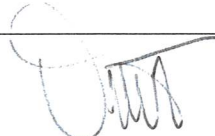
Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

S²LO

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 SMPC
Patrice PUPET	NERS	
Bernard RAYNIER	CASTELNAU-VALENCE	
Jean-Max RENOUX	LAMELOUZE	
Georges RIBOT	SOUSTELLE	
Philippe RIBOT	SAINT PRIVAT DES VIEUX	
Nordine SEKARNA	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	
Matthieu TESTARD	BROUZET LES ALES	
Roch VARIN D'AINVELLE	SERVAS	
Jean-Jacques VIDAL	BOUCOIRAN ET NOZIERES	
Michel VIGNE	BRANOUX LES TAILLADES	
Luc VILLARET	MIALET	
Cathy VILLE-CHAULET	ST-PRIVAT DE CHAMPCLOS	

République Française

Syndicat Mixte Pays des Cévennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M57

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE**
voté par nature

ANNEE 2026



EPCI : ALES (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	47
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	50
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	52
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	55
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	58
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	59
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	63
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	65
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	66



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	69
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	70
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	73
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	74
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	75
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	77
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	78
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	80

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

157 580

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0

Informations financières – ratios**Valeurs**

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	5,05
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	3,49
3	Dépenses d'équipement brut / population	1,87
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	19,97 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	149,35 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	53,59 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-44,45 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS****C1**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	959 676,72	1 049 306,84	622 387,49	A1	712 017,61
Investissement	211 123,97	342 821,42	(2) 144 084,93	A2	275 782,38
Fonctionnement	748 552,75	706 485,42	(3) 478 302,56	A3	436 235,23

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 187 370,00	III + IV 0,00	B1	-187 370,00	
Investissement	I 187 370,00	III 0,00	B2	-187 370,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	524 647,61
Investissement	A2 + B2	88 412,38
Fonctionnement	A3 + B3	436 235,23

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 187 370,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	88 140,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	99 230,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	367 412,38	279 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	187 370,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 275 782,38
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		554 782,38	554 782,38
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	352 770,23	-83 465,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 436 235,23
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		352 770,23	352 770,23
TOTAL DU BUDGET (5)		907 552,61	907 552,61

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	103 000,00	88 140,00	100 412,38	100 412,38	291 552,38
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	50 000,00	99 230,00	0,00	0,00	149 230,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		156 500,00	187 370,00	100 412,38	100 412,38	444 282,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	27 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		25 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	27 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		181 500,00	187 370,00	102 412,38	102 412,38	471 282,38

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	93 500,00		0,00	0,00	93 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		93 500,00		265 000,00	265 000,00	358 500,00

TOTAL	275 000,00	187 370,00	367 412,38	367 412,38	829 782,38
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 782,38
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	275 000,00		10 000,00	10 000,00	285 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		275 000,00		275 000,00	275 000,00	550 000,00

TOTAL	275 000,00	0,00	279 000,00	279 000,00	554 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	275 782,38
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 782,38
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

191 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	164 904,00	0,00	282 170,23	282 170,23	447 074,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	158 844,00	0,00	0,00	0,00	158 844,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	123 606,00	0,00	45 600,00	45 600,00	169 206,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		447 354,00	0,00	327 770,23	327 770,23	775 124,23
66	Charges financières	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	16 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		452 554,00	0,00	342 770,23	342 770,23	795 324,23

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	275 000,00		10 000,00	10 000,00	285 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		275 000,00		10 000,00	10 000,00	285 000,00

TOTAL	727 554,00	0,00	352 770,23	352 770,23	1 080 324,23
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 080 324,23
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	634 054,00	0,00	-83 965,00	-83 965,00	550 089,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		634 054,00	0,00	-83 965,00	-83 965,00	550 089,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		634 054,00	0,00	-83 465,00	-83 465,00	550 589,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	93 500,00		0,00	0,00	93 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		93 500,00		0,00	0,00	93 500,00

TOTAL	727 554,00	0,00	-83 465,00	-83 465,00	644 089,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	436 235,23
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 080 324,23
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	191 500,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	188 552,38	265 000,00	453 552,38
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	99 230,00	0,00	99 230,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		289 782,38	265 000,00	554 782,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**554 782,38****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	282 170,23		282 170,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	45 600,00	0,00	45 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	10 000,00	10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		342 770,23	10 000,00	352 770,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**352 770,23**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000,00	0,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	265 000,00	265 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		10 000,00	10 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		4 000,00	275 000,00	279 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	275 782,38
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	554 782,38
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	-83 965,00		-83 965,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
Recettes de fonctionnement – Total	-83 465,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE		436 235,23
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		352 770,23

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		275 000,00	187 370,00	0,00	367 412,38	367 412,38	0,00	367 412,38	554 782,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	103 000,00	88 140,00	0,00	100 412,38	100 412,38	0,00	100 412,38	188 552,38
204	Subventions d'équipement versées (10)	50 000,00	99 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 230,00
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		156 500,00	187 370,00	0,00	100 412,38	100 412,38	0,00	100 412,38	287 782,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		25 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		181 500,00	187 370,00	0,00	102 412,38	102 412,38	0,00	102 412,38	289 782,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
Total des dépenses d'ordre		93 500,00			265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)**0,00**

							Envoyé en préfecture le 27/10/2026 Reçu en préfecture le 27/10/2026 Publié le 27/10/2026 ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE	
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	information dépenses gérées hors AP	(RAR N-1 + vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								554 782,38

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		275 000,00	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	275 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
Total des recettes d'ordre		275 000,00		275 000,00	275 000,00	275 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	275 782,38
--	------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	554 782,38
--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		275 000,00	187 370,00	0,00	367 412,38	367 412,38	0,00	367 412,38	554 782,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	103 000,00	88 140,00	0,00	100 412,38	100 412,38	0,00	100 412,38	188 552,38
202	Frais réalisation documents urbanisme	103 000,00	88 140,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	110 140,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		78 412,38	78 412,38	0,00	78 412,38	78 412,38
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	50 000,00	99 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 230,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	50 000,00	99 230,00		0,00	0,00	0,00	0,00	99 230,00
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		156 500,00	187 370,00	0,00	100 412,38	100 412,38	0,00	100 412,38	287 782,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	25 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		25 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		181 500,00	187 370,00	0,00	102 412,38	102 412,38	0,00	102 412,38	289 782,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	41 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	10 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	17 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	24 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00			265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
Total des dépenses d'ordre		93 500,00			265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS 2026 III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		275 000,00	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	275 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	86 000,00		0,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	1 700,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 000,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I		II	III = I + II	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	172 300,00		0,00	0,00	0,00	
281838	Autre matériel informatique	500,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	
28188	Autres immo. corporelles	500,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00	
2031	Frais d'études	0,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00	
Total des recettes d'ordre		275 000,00		275 000,00	275 000,00	275 000,00	

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		727 554,00	0,00	0,00	352 770,23	352 770,23	0,00	352 770,23	352 770,23
011	Charges à caractère général (4)	164 904,00	0,00	0,00	282 170,23	282 170,23	0,00	282 170,23	282 170,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	158 844,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	123 606,00	0,00	0,00	45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00	45 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		447 354,00	0,00	0,00	327 770,23	327 770,23	0,00	327 770,23	327 770,23
66	Charges financières	4 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		5 200,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		452 554,00	0,00	0,00	342 770,23	342 770,23	0,00	342 770,23	342 770,23
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	275 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		275 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

352 770,23

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		727 554,00	0,00	-83 465,00	-83 465,00	-83 465,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	634 054,00	0,00	-83 965,00	-83 965,00	-83 965,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		634 054,00	0,00	-83 965,00	-83 965,00	-83 965,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles		634 054,00	0,00	-83 465,00	-83 465,00	-83 465,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	93 500,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		93 500,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	436 235,23
------------------------------	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	352 770,23
--	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		727 554,00	0,00	0,00	352 770,23	352 770,23	0,00	352 770,23	352 770,23
011	Charges à caractère général (5)	164 904,00	0,00	0,00	282 170,23	282 170,23	0,00	282 170,23	282 170,23
60623	Alimentation	6 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	38 400,00	0,00		98 500,00	98 500,00	0,00	98 500,00	98 500,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 353,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00
617	Etudes et recherches	10 900,00	0,00		84 870,23	84 870,23	0,00	84 870,23	84 870,23
6188	Autres frais divers	1 100,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6228	Divers	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 151,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	64 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	158 844,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	110,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	106 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
64132	SFT, indemnité de résidence	964,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	10 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	270,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	123 606,00	0,00	0,00	45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00	45 600,00
65311	Indemnités de fonction	85 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	11 500,00	0,00		15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	15 600,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	6,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		447 354,00	0,00	0,00	327 770,23	327 770,23	0,00	327 770,23	327 770,23
66	Charges financières	4 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I			II			
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		5 200,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		452 554,00	0,00	0,00	342 770,23	342 770,23	0,00	342 770,23	342 770,23
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	275 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	275 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		275 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	183,29
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-183,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		727 554,00	0,00	-83 465,00	-83 465,00	-83 465,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	634 054,00	0,00	-83 965,00	-83 965,00	-83 965,00
74718	Autres participations Etat	129 798,00	0,00	-83 965,00	-83 965,00	-83 965,00
74758	Participation autres groupements	504 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		634 054,00	0,00	-83 965,00	-83 965,00	-83 965,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		634 054,00	0,00	-83 465,00	-83 465,00	-83 465,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	93 500,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	93 500,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		93 500,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE



Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		27 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		254 912,38	0,00	0,00	0,00		283 912,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		27 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	203 412,38	0,00	0,00	0,00		203 412,38
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00		3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		27 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	27 000,00
RECETTES		4 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 912,38
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 412,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 912,38
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 412,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		33 200,00	721 124,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	406 074,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	158 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00	156 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	550 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	550 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00		795 324,23
011	Charges à caractère général	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00		447 074,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		158 844,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		169 206,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 200,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		550 589,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		550 089,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		616 024,23	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	58 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	96 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	12 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	95 770,23	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	105 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	117 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	39 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	27 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		550 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	550 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
DEPENSES		105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 124,23
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 853,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 770,23
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 151,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 510,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 764,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 300,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 100,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 006,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 589,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 089,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					350 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					350 000,00									
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le 27/10/2026				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-D	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					350 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		76 684,22					24 315,36	3 864,88	0,00	183,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		76 684,22					24 315,36	3 864,88	0,00	183,29
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	76 684,22	2,92	F		5,040	24 315,36	3 864,88	0,00	183,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		76 684,22					24 315,36	3 864,88	0,00	183,29

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	76 684,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES							
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE							
							IV
							B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		26-09-2024
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	26/09/2024
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	26/09/2024
L	Frais d'insertion	2	26/09/2024
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5	26/09/2024
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de biens immobiliers ou installations	30	26/09/2024
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de projets d'infrastructure d'intérêt national	40	26/09/2024
L	Concessions et droits similaires : Licences, logiciels et progiciels	2	26/09/2024
L	Autres immobilisation incorporelles	5	26/09/2024
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	26/09/2024
L	Bâtiments Immeubles de rapport	30	26/09/2024
L	Installations, matériel et outillage techniques- Installation et équipement réseaux de communication	15	26/09/2024
L	Autre matériel et outillage d'incendie - Extincteurs, alarme?	10	26/09/2024
L	Matériel et outillage de voirie : Matériel roulant	10	26/09/2024
L	Autres matériel et outillage de voirie : Petit matériel	5	26/09/2024
L	Autres matériel et outillage de voirie : Gros matériel	15	26/09/2024
L	Autre matériel technique	10	26/09/2024
L	Autres installations, matériel et outillage techniques : Petit matériel	5	26/09/2024
L	Autres installations, matériel et outillage techniques : Gros matériel	15	26/09/2024
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	26/09/2024
L	Matériels de transport : Véhicules légers (2 roues)	5	26/09/2024
L	Matériels de transport : Tous véhicules de plus de 3,5 Tones (camions...)	10	26/09/2024
L	Autre matériel informatique	5	26/09/2024
L	Autres matériels de bureau et mobiliers : Matériel de bureau électrique ou électronique	10	26/09/2024
L	Autres matériels de bureau et mobiliers : Mobilier	15	26/09/2024
L	Matériel de téléphonie	5	26/09/2024
L	Autres immobilisation corporelles : Coffre-fort, armoires ignifuges?.	30	26/09/2024
L	Autres immobilisation corporelles : Autres	10	26/09/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	28 180,24
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	28 180,24
Recettes réelles de fonctionnement	II	550 589,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	5,12

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Contrat de projet		OTR	1060	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
23/11/2020 - Détention d'une part de capital	SCIC SAS Sur le Chemin des Cévennes	Valorisation de la viticulture en biodynamie	Société coopérative d'intérêt collectif	50 000,00
05/07/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Abattoirs Alès Cévennes	Exploitation et gestion Service public d'Abattage	Société d'Economie Mixte	50 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****B11.3****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service individualisé	PLIE	01/07/2009	07/07/2006	25300337000033	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2026

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1***

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	275 782,38	275 782,38	275 782,38
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	187 370,00	-187 370,00	-187 370,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	187 370,00	88 412,38	88 412,38	275 782,38

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	187 370,00	88 412,38	88 412,38	275 782,38
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	187 370,00	88 412,38	88 412,38	275 782,38

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	118 500,00	2 000,00	2 000,00	120 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	275 000,00	14 000,00	14 000,00	289 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	156 500,00	12 000,00	12 000,00	168 500,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 118 500,00	2 000,00	II 2 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		25 000,00	2 000,00	2 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	2 000,00	2 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		93 500,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	93 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 275 000,00	14 000,00	VI 14 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	4 000,00	4 000,00
10222	FCTVA	0,00	4 000,00	4 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		275 000,00	10 000,00	10 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	86 000,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	1 700,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 000,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	172 300,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	500,00	5 000,00	5 000,00
28188	Autres immo. corporelles	500,00	5 000,00	5 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00

				Envoyé en préfecture le 27/10/2026 Reçu en préfecture le 27/10/2026 Publié le 27/10/2026 ID : 030-253003370-20261026-CS2026_03_05-DE
Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_05-DE



ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2026_03_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026**

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valery BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Budget Supplémentaire 2026 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et ses résultats,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le Budget Supplémentaire du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	41,17	41,17	
- Reports 2025	0,00	0,00	
Total	41,17	41,17	109 171,88

Votants : 59
Pour : 59 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

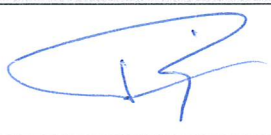
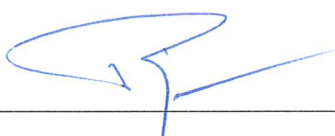
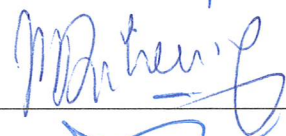
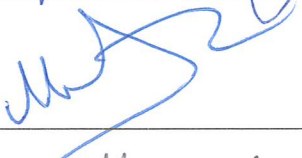
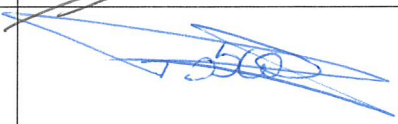
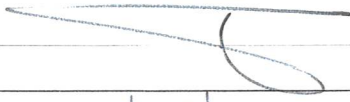
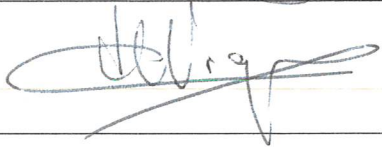
La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL

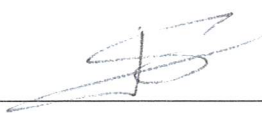
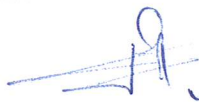
Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



Feuille de signature budget supplémentaire 2026 PLIE :
Comité Syndical
Mardi 20 octobre 2026 - 17 h 30

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 PLIE
Christophe RIVENQ	ALES <i>pour. de JP De Faria</i>	
Jean-Pierre DE FARIA	ST-AMBROIX <i>pour. de C. Rivenq</i>	
Julie LOPEZ DUBREUIL	SAINT JEAN DU PIN <i>pour. de A. Giovinnagge</i>	
Guy MANIFACIER	SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE <i>pour. de S. Maguy</i>	
Liliane ALLEMAND	VEZENOBRES	
David GUIRAUD	SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	
Henri CHALVIDAN	ROBIAC ROCHESSADOULE	
Jean-Charles BENEZET	SAINT CHRISTOL LEZ ALES	
Cédric PASCAL	PEYREMALE	
Fabien FIARD	CRUVIERS LASCOURS	
Jérôme VIC	MARTIGNARGUES	
Marielle VIGNE	TORNAC	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 PLIE
Gael MANCUSO	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	
Bonifacio IGLESIAS	ANDUZE	
Pascal MILESI	SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	
Lionel ANDRE	THOIRAS - CORBES	
Pierre AIGUILLON	SAINT JEAN DU GARD	
Philippe ALLIE	BOISSET ET GAUJAC <i>pour à D. Benix bah</i>	 <i>po.</i>
Stéphane ALLIGNOL	DEAUX	
Jean-Paul ANDRE	POTELIERES	
Sylvain ANDRE	CENDRAS	
Gérard BANQUET	<i>Sep. Yann Riche</i> MONS	
Gérard BARONI	LES PLANS	
Jérôme BASSIER	MEJANNES LE CLAP <i>pour à M. Benaud</i>	
Thierry BAZALGETTE	<i>Suppléante D. Benix bah</i> BAGARD <i>pour de P. Allie</i>	
Nicole BELGY	COURRY	

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

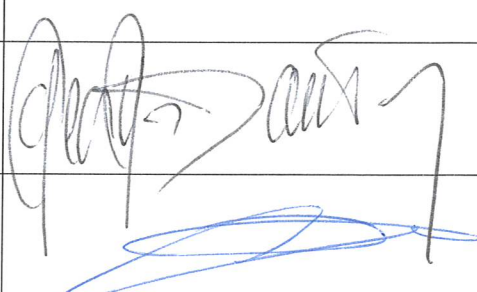
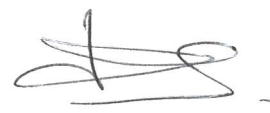
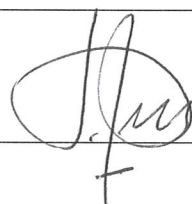
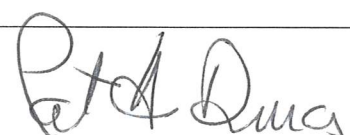
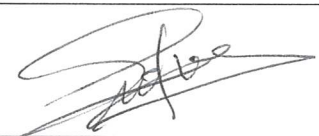
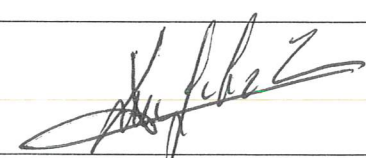
Reçu en préfecture le 27/10/2026

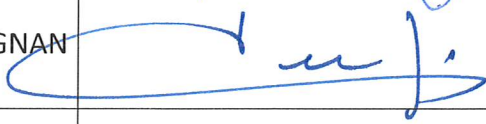
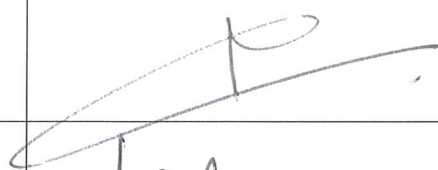
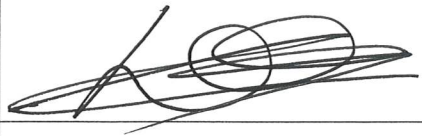
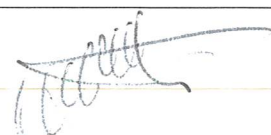
Publié le 27/10/2026

S²LO

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 PLIE
Wladimir BERNARD	MEYRANNES <i>pour. de J. Bassier</i>	<i>Bassier</i>
Valéry BEUDIN	RIBAUTE LES TAVERNES	
Dominique BOCQUET	MASSILLARGUES-ATUECH	
Rémy BOUET	BRIGNON	
Florence BOUIS	MOLIERES SUR CEZE	<i>[Signature]</i>
Ghislaine BOURDEL	BESSEGES	<i>[Signature]</i>
Michel BULCOURT	LE MARTINET	
Thierry CARRERES	ST-SAUVEUR DE CRUZIERES	<i>[Signature]</i>
Laurent CHAPELLIER	MASSANES	
Adrien CHAPON	SAINT PAUL LA COSTE	<i>[Signature]</i>
Ghislain CHASSARY	ROUSSON	<i>[Signature]</i>
Christophe CHEMINADE	ST-VICTOR DE MALCAP	
Rémy CLEMENCIER	LES SALLES DU GARDON	<i>[Signature]</i>
Bruno CLEMENCON	NAVACELLES	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 PLIE
Geneviève COSTE	ALLEGRE LES FUMADES	
Laurent COSTE	ST-JEAN DE MARUEJOLS	
Jean-Claude D'ANTONA	MONTEILS	
Etienne DAUBIE	ST-BRES	
Georges DAUTUN	SAINT JEAN DE CEYRARGUES	
Alexandre DELEUZE	CHAMBORIGAUD	
Marie-Charlotte DELON	RIVIERES	
Christian DEVISMES	SAINT JUST ET VACQUIERES	
Didier DOYELLE	SENECHAS	
Marc DUMAS	LAVAL-PRADEL	
Patrick DUMAS	ROCHEGUDE	
Pascale EUGENE	LA GRAND COMBE	
Clément FESQUET	LEZAN	
Jean-Luc GIBELIN	SALINDRES	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 PLIE
Cyril GILLES	BARJAC	
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES <i>pour la 3. legs Dubreuil</i>	
Frédéric GRAS	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	
Anne-Lise HERBSTER	SAINTE CROIX DE CADERLE	
Johanna HUGUET	SAINT ETIENNE DE L'OLM	
Jacqueline JANIEC	SAINT JEAN DE SERRES	
Marc JEKAL	SAINT JEAN DE VALERISCLE	
Thierry JONQUET	SEYNES	
Patrick JULLIAN <i>TISSOT Véronique</i>	SAINT HIPPOLYTE DE CATON	
Denis KUCHARCZAK	SAINT FLORENT SUR AUZONNET	
Doryan KUSCHNER	AUJAC	
Jean-Michel LAINE	EUZET LES BAINS	
Nicolas LAURENT	LA VERNAREDE	
Thierry LAURENT	BORDEZAC	

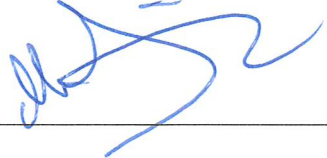
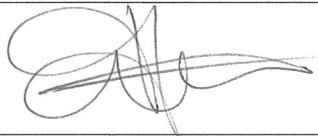
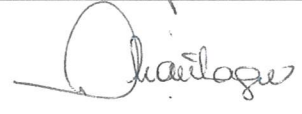
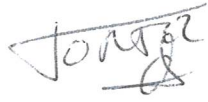
Envoyé en préfecture le 27/10/2026

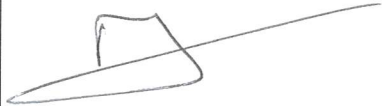
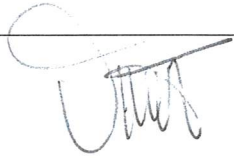
Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

S²LO

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 PLIE
Sébastien MAGNY	SAINT BONNET DE SALENDRINQUE <i>pour à G. Nauillac</i>	
Jean-Marie MALAVAL	CONCOULES	
Sylvie MALPLAT LAGANIER	CHAMBON	
Olivier MARTIN	GAGNIERES	
Georges MATICHARD	BONNEVAUX	
Nathalie MEUNIER	THARAUX	
Nathalie MONTORO TEISSIER	<i>Sop. Nathalie Chautagne</i> MEJANNES LES ALES	
Thierry ORTIZ	GENERARGUES	
Marielle PASCAL	PORTES	
Jacques PEPIN	SAINTE CECILE D'ANDORGE	
Firmin PEYRIC	GENOLHAC	
Éric PLANTIER	SAINT JULIEN LES ROSIERS	
Monique PRADES	ST-DENIS	
Jean-Noël PUDDU	VABRES	

Prénom NOM	COMMUNE	BS 2026 PLIE
Patrice PUPET	NERS	
Bernard RAYNIER	CASTELNAU-VALENCE	
Jean-Max RENOUX	LAMELOUZE	
Georges RIBOT	SOUSTELLE	
Philippe RIBOT	SAINT PRIVAT DES VIEUX	
Nordine SEKARNA	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	
Matthieu TESTARD	BROUZET LES ALES	
Roch VARIN D'AINVELLE	SERVAS	
Jean-Jacques VIDAL	BOUCOIRAN ET NOZIERES	
Michel VIGNE	BRANOUX LES TAILLADES	
Luc VILLARET	MIALET	
Cathy VILLE-CHAULET	ST-PRIVAT DE CHAMPCLOS	

République Française

PLIE CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M57

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
voté par nature
ANNEE 2026**

P.L.I.E CEVENOL PAYS DES CEVENNES

EPCI : ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (2)

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	49
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	53
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	56
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	58
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	59
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

157 580

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0

Informations financières – ratios**Valeurs**

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1,72
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,75
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,02
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	34,54 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	229,61 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	2,83 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-129,61 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS****C1**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	117 333,53	117 391,04	156 455,54	A1	156 513,05
Investissement	0,00	0,00	(2) 3 341,17	A2	3 341,17
Fonctionnement	117 333,53	117 391,04	(3) 153 114,37	A3	153 171,88

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	156 513,05
Investissement	A2 + B2	3 341,17
Fonctionnement	A3 + B3	153 171,88

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	41,17	-3 300,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 341,17
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		41,17	41,17
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	109 171,88	-44 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 153 171,88
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		109 171,88	109 171,88
TOTAL DU BUDGET (5)		109 213,05	109 213,05

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 300,00	0,00	41,17	41,17	3 341,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 300,00	0,00	41,17	41,17	3 341,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 300,00	0,00	41,17	41,17	3 341,17

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 300,00	0,00	41,17	41,17	3 341,17
--------------	-----------------	-------------	--------------	--------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 341,17
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	0,00
--------------	-----------------	-------------	------------------	------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	3 341,17
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 341,17
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	26 750,00	0,00	109 171,88	109 171,88	135 921,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	133 720,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	93 720,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 705,00	0,00	40 000,00	40 000,00	41 705,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		162 175,00	0,00	109 171,88	109 171,88	271 346,88
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		162 175,00	0,00	109 171,88	109 171,88	271 346,88

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	162 175,00	0,00	109 171,88	109 171,88	271 346,88
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	271 346,88
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	118 175,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	118 175,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	118 175,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	118 175,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	153 171,88
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	271 346,88
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	41,17	0,00	41,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		41,17	0,00	41,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**41,17****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	109 171,88		109 171,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-40 000,00		-40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	40 000,00	0,00	40 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		109 171,88	0,00	109 171,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**109 171,88**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-3 300,00	0,00	-3 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-3 300,00	0,00	-3 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	3 341,17
--	-----------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41,17
---	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	-44 000,00		-44 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
Recettes de fonctionnement – Total	-44 000,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE		153 171,88
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		109 171,88

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)**0,00**

							Envoyé en préfecture le 27/10/2026 Reçu en préfecture le 27/10/2026 Publié le 27/10/2026 ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE	
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	information dépenses gérées hors AP	(RAR N-1 + vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								41,17

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	3 341,17
--	----------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	41,17
--	-------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
21838	Autre matériel informatique	3 300,00	0,00		41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 300,00	0,00	0,00	41,17	41,17	0,00	41,17	41,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - BS - 2026	
III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - BS - 2026	
III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
1641	Emprunts en euros	3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00	-3 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		162 175,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
011	Charges à caractère général (4)	26 750,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	133 720,00	0,00		-40 000,00	-40 000,00		-40 000,00	-40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 705,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		162 175,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		162 175,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

109 171,88

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté**153 171,88****Total des recettes de fonctionnement cumulées****109 171,88**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		162 175,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
011	Charges à caractère général (5)	26 750,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
60623	Alimentation	250,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6132	Locations immobilières	5 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		23 171,88	23 171,88	0,00	23 171,88	23 171,88
6234	Réceptions	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	133 720,00	0,00		-40 000,00	-40 000,00		-40 000,00	-40 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	90 060,00	0,00		-40 000,00	-40 000,00		-40 000,00	-40 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	13 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	19 040,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	3 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	270,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 705,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 700,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65888	Autres	5,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		162 175,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		162 175,00	0,00	0,00	109 171,88	109 171,88	0,00	109 171,88	109 171,88
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
74718	Autres participations Etat	6 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
74748	Participation autres communes	2 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74758	Participation autres groupements	66 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	87 000,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	-40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		162 175,00	0,00	-44 000,00	-44 000,00	-44 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		3 341,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		3 341,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341,17
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341,17
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	271 346,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	135 921,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	93 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	41 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	118 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	118 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		271 346,88
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		135 921,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		93 720,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 705,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		118 175,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		118 175,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		271 346,88	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	21 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	31 171,88	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	64 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	27 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	31 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		118 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	118 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.930****FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
			032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 346,88
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 171,88
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 760,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 190,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 005,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 175,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 175,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		26-09-2024
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	26/09/2024
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	26/09/2024
L	Frais d'insertion	2	26/09/2024
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5	26/09/2024
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de biens immobiliers ou installations	30	26/09/2024
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de projets d'infrastructure d'intérêt national	40	26/09/2024
L	Concessions et droits similaires : Licences, logiciels et progiciels	2	26/09/2024
L	Autres immobilisation incorporelles	5	26/09/2024
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	26/09/2024
L	Bâtiments Immeubles de rapport	30	26/09/2024
L	Installations, matériel et outillage techniques- Installation et équipement réseaux de communication	15	26/09/2024
L	Autre matériel et outillage d'incendie - Extincteurs, alarme?	10	26/09/2024
L	Matériel et outillage de voirie : Matériel roulant	10	26/09/2024
L	Autres matériel et outillage de voirie : Petit matériel	5	26/09/2024
L	Autres matériel et outillage de voirie : Gros matériel	15	26/09/2024
L	Autre matériel technique	10	26/09/2024
L	Autres installations, matériel et outillage techniques : Petit matériel	5	26/09/2024
L	Autres installations, matériel et outillage techniques : Gros matériel	15	26/09/2024
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	26/09/2024
L	Matériels de transport : Véhicules légers (2 roues)	5	26/09/2024
L	Matériels de transport : Tous véhicules de plus de 3,5 Tones (camions...)	10	26/09/2024
L	Autre matériel informatique	5	26/09/2024
L	Autres matériels de bureau et mobiliers : Matériel de bureau électrique ou électronique	10	26/09/2024
L	Autres matériels de bureau et mobiliers : Mobilier	15	26/09/2024
L	Matériel de téléphonie	5	26/09/2024
L	Autres immobilisation corporelles : Coffre-fort, armoires ignifuges?.	30	26/09/2024
L	Autres immobilisation corporelles : Autres	10	26/09/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Contractuel CDI (Cat.A)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Contractuel CDI (Cat.A)	A	OTR	616	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - BS - 2026

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1***

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	3 341,17	3 341,17	3 341,17
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 341,17	3 341,17	3 341,17

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 341,17	3 341,17	3 341,17
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	3 341,17	3 341,17	3 341,17

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - BS - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026



ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE

Envoyé en préfecture le 27/10/2026

Reçu en préfecture le 27/10/2026

Publié le 27/10/2026

ID : 030-253003370-20261020-CS2026_03_06-DE



ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - BS - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ruralité
Réf : CR/LP/CB
Tél. : 04.66.55.84.82.

CS2026_03_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valery BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Prise en charge et remboursement des frais de déplacement et de transport aux frais réels des membres du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-13 du CGCT,

Vu le décret n°20086-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 permettant l'application aux fonctionnaires territoriaux de conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État prévus à l'article 6 du décret 2006-7811 du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2008 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2008-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu l'arrêté du 20 Septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°20068-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu l'instruction de la Direction générale de la comptabilité publique n°07-021-B1-0-M9 du 6 mars 2007, (Nor : Bud R 07 00021 J), relative aux nouvelles modalités d'attribution des avances sur frais de déplacements temporaires en métropole, Outremer et à l'étranger,

Vu la délibération CS2025_05_01 du 22 décembre 2025, relative au budget primitif du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et vu les inscriptions de crédits y figurant,

Considérant que lorsque les élus membres du comité syndical du Pays des Cévennes sont appelés à représenter le comité syndical du Pays des Cévennes sur le territoire national et international, ils peuvent prétendre au remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement d'un « mandat spécial »,

Considérant que le mandat spécial exclut les activités courantes de l'élu et s'applique à des missions accomplies dans l'intérêt syndical, que ces missions ont été définies par délibération CS2026_02_01 du 8 juin 2026 portant désignations des représentants du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes dans divers organismes ou associations,

Considérant que conformément au décret n°20068/781 du 3 juillet 2006 modifié, « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée »,

Considérant qu'au regard de l'expérience et des pratiques antérieures, il est proposé de fixer par délibération, pour la durée du mandat, la validité du régime dérogatoire autorisant le remboursement des frais engagés sur présentation des justificatifs originaux dans la limite des frais réellement engagés ou dans la limite des plafonds réglementaires,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de missions et de déplacements applicables aux élus dans le cadre du mandat spécial et dans le respect des dispositions réglementaires actuellement en vigueur,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- de prendre en charge les remboursements des frais de déplacement et de transport des vice-présidents, des délégués, et des membres du Comité syndical désignés représentants du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes dans divers organismes ou associations, intervenant soit dans le cadre de leurs fonctions, soit dans le cadre de mandats spéciaux, ainsi que des personnes extérieures missionnées de manière spécifique par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, durant la durée du mandat en cours, aux frais réels avec un montant maximum de :

- nuit d'hôtel : 90 € en Province, 120 € dans les grandes villes et 140 € à Paris,
- frais de restauration : 20 € par repas,
- dépenses de transport, aux frais réels, sur justificatifs (billets avion, péages, stationnement, indemnités kilométriques selon le barème en vigueur etc..),

- concernant les indemnités journalières de mission temporaire à l'étranger, il convient de se référer au barème de l'annexe 1 de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Votants : 59

Pour : 59 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL

Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ruralité
Réf : CR/LP/CB
Tél. : 04.66.55.84.82.

CS2026_03_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Modification des délégations du Comité Syndical au Président dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2026_01_06 du 5 mai 2026 portant délégation du Comité Syndical au Président dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes porte des projets de développement, qui nécessitent de nombreux partenariats, qu'il est important de permettre aux élus du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes de pouvoir se rendre dans les instances de travail de ces partenaires qui se situent quelques fois en dehors du territoire dans le Gard ou d'autres lieux (Lozère, Ardèche, Haute- Garonne, Paris, Bruxelles...),

Considérant que les frais occasionnés par ces déplacements doivent pouvoir être rapidement remboursés aux élus qui s'engagent pour le territoire,

Considérant qu'il convient donc que le Comité syndical délègue certaines de ces attributions au Président, dans des domaines ne relevant pas des exclusions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De modifier la délibération CS2026_01_06 du 5 mai 2026 susvisée de la manière suivante :

Dans le domaine :

« **6 – Gestion du personnel et des services** »

Le Président est chargé :

- (...) »

Il est ajouté ce qui suit :

- « Délivrer les mandats spéciaux et d'arrêter la prise en charge des frais de déplacement des vice-présidents, des délégués et des membres du Comité syndical désignés représentants du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes dans divers organismes ou associations intervenant soit dans le cadre de leurs fonctions, soit dans le cadre de mandats spéciaux, ainsi que des personnes extérieures missionnées de manière spécifique par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes. Cette prise en charge s'effectuera dans les conditions définies par le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles R2123-22-1 et suivants. »

Les autres dispositions de la délibération CS2026_01_06 du 5 mai 2026 restent inchangées.

Votants : 59

Pour : 59 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ruralité
Réf : CR / LP / CB / VG
Tél. : 06 17 57 89 13

CS2026_03_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Convoqué le 14 octobre 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 20 octobre 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Julie LOPEZ-DUBREUIL est élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (54) : Christophe RIVENQ, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Dabiah BENIRBAH suppléante de Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Geneviève COSTE, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Jean-Luc GIBELIN, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Doryan KUSCHNER, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie CHANTAGREL suppléante de Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Luc VILLARET

POUVOIRS (05) : Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Philippe ALLIE pouvoir à Dabiah BENIRBAH, Jérôme BASSIER pouvoir à Wladimir BERNARD, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY pouvoir à Guy MANIFACIER

ABSENTS (35) : David GUIRAUD, Pascal MILESI, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Laurent COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Marie-Charlotte DELON, Marc DUMAS, Clément FESQUET, Cyril GILLES, Anne-Lise HERBSTER, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Jean-Noël PUDDU, Patrice PUPET, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Jean-Jacques VIDAL, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Engagement dans le Pacte Construction Bois Occitanie

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2024_04_03 du Comité syndical du Pays des Cévennes en date du 28 novembre 2024 de validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2024-2027,

Considérant que les associations de Collectivités forestières en Occitanie contribuent au développement de tous les territoires de notre région, en plaçant la filière forêt-bois au cœur de chaque projet politique. La construction bois a été identifiée, lors des réflexions sur le programme Régional de la Forêt et du Bois et du Contrat de filière, comme un axe majeur de développement,

Considérant qu'en effet, l'utilisation du bois en construction et rénovation permet de contribuer aux enjeux climatiques, sociaux (emplois) et économiques de nos territoires en valorisant les bois locaux et les entreprises d'Occitanie,

Considérant que pour ancrer cette volonté et créer un effet d'entraînement des maîtres d'ouvrages, les acteurs de la filière forêt-bois d'Occitanie ont souhaité mettre en place un "Pacte Construction Bois". L'animation a été confiée à l'association des Collectivités forestières d'Occitanie,

Considérant qu'en ratifiant le Pacte Construction bois au côté des autres partenaires, l'établissement public s'engage à :

1. Entreprendre la construction ou la rénovation d'au moins un bâtiment dans lequel le bois jouera un rôle structurel (au-delà de la charpente) dans les 2 ans suivant la signature du présent document ;
2. Étudier la possibilité d'intégrer du bois, si possible régional, dans l'ensemble des projets de construction ou de rénovation qu'il engage ;
3. Utiliser du bois issu de forêts gérées durablement, certifiées PEFC ou FSC ;
4. Inciter d'autres maîtres d'ouvrages de son territoire, par les divers moyens à sa disposition (planification, communication, réseau, financements...), à utiliser du bois dans les constructions, rénovations et aménagements ;
5. Communiquer largement sur son engagement et sur ses réalisations ;
6. Désigner un référent au sein de sa structure qui suivra les projets et fera remonter les données permettant de capitaliser les informations et d'assurer un suivi du Pacte construction bois - Occitanie (volume de bois mis en œuvre, essences, provenance...) ;
7. Autoriser les partenaires du Pacte à utiliser ces éléments pour communiquer sur la filière,

Considérant, entre autres, que le Syndicat mixte du Pays des Cévennes n'est pas un maître d'ouvrage mais a pu dernièrement apporter un soutien financier sous forme d'offre de concours aux communes de Barjac et Sénéchas, pour l'utilisation de bois local ; et également une subvention, auprès du CFA BTP de Méjannes-lès-Alès pour la construction d'un bâtiment prototype de 50 m² en pin maritime des Cévennes, terre crue et paille, qui sera achevé courant novembre 2026,

Considérant l'ensemble des actions inscrites à la CFT 2024-2027 pour dynamiser l'utilisation du bois local,

Considérant que le Syndicat mixte du Pays des Cévennes avait incité en 2019 ses deux membres, Alès Agglomération et la Communauté de communes De Cèze Cévennes, à signer ce Pacte dès sa création,

Considérant qu'il n'est pas obligatoire d'être maître d'ouvrage pour signer le Pacte, malgré l'engagement n°1 ; l'objectif étant surtout d'assurer la promotion de l'utilisation de bois local (du Pays des Cévennes, ou à défaut dans un rayon de 80 km autour des projets),

Considérant de ce qui précède que le Pays des Cévennes participe activement à cette promotion,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La démarche proposée par le « Pacte construction bois en Occitanie »,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer le document, joint en annexe, et tous les documents afférents,

DÉSIGNE

Monsieur Guy MANIFACIER, Vice-président chargé de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes, représentant le Syndicat mixte du Pays des Cévennes pour le suivi du Pacte construction Bois Occitanie

Votants : 59

Pour : 59 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Julie LOPEZ-DUBREUIL

Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO



P A C T E

CONSTRUCTION BOIS

Occitanie

LES ACTEURS PUBLICS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE
L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION
ET LA RENOVATION DE BATIMENTS



PREAMBULE // Cadre national et régional

L'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 est un cap fixé au niveau national à travers le Plan Climat et la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France. Ces documents d'orientation positionnent la forêt et le bois comme des éléments clés dans la réduction des effets du changement climatique via le stockage du carbone atmosphérique. Cela implique une gestion durable de la forêt et une augmentation de la récolte de bois en faveur notamment de la construction et de la rénovation.

Le secteur du bâtiment a un rôle majeur à jouer. La loi ELAN de novembre 2018 et la future réglementation environnementale des bâtiments neufs accordent une importance grandissante aux indicateurs d'impact et de stockage carbone.

Au niveau régional, la volonté des élus et de l'ensemble des acteurs publics, est de concourir à ces enjeux. L'ensemble des documents de planification territoriale doivent respecter les stratégies et plans définis au niveau national.

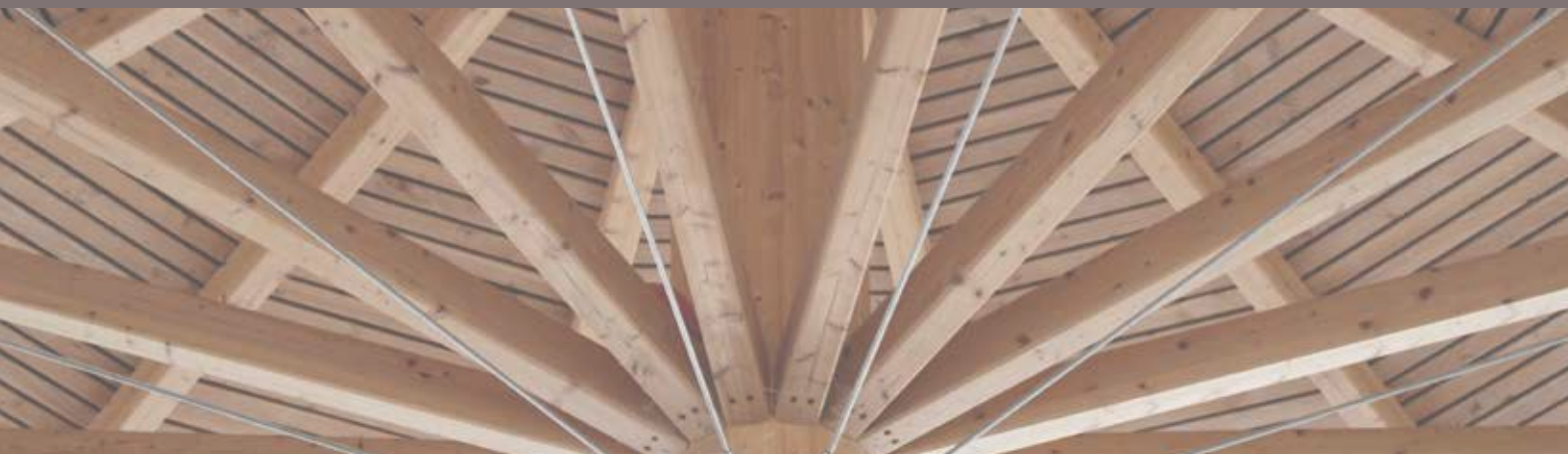
Dans ce contexte, la situation de la région Occitanie est singulière tant en matière de ressource, que de structure de la filière forêt bois. L'Occitanie dispose de la deuxième plus grande superficie boisée de France avec plus de 2.6 millions d'hectares, soit 36% de son territoire. Paradoxalement, la filière forêt bois en Occitanie contribue au déficit commercial national ; ainsi en 2016, les données des douanes font ressortir un déficit commercial en région de 204 millions d'euros, soit 3,5 % du déficit national.

L'ensemble de ces enjeux, à la fois forestiers et d'utilisation du bois, sont regroupés dans **le Programme Régional de la Forêt et du Bois** (2019) ainsi que dans le **Contrat Régional de Filière Forêt-Bois** (2018). L'utilisation du bois en construction et rénovation est un des axes majeurs du développement de la filière qui contribuera, en plus des enjeux climatiques, aux enjeux sociaux (emplois) et économiques de nos territoires en valorisant les bois locaux des entreprises régionales.

C'est dans ce cadre que l'ensemble des acteurs de la filière a souhaité mettre en place un « Pacte Construction Bois » en faveur de la construction et la rénovation publiques en bois. La mobilisation des savoir-faire et l'utilisation de la ressource régionale sont les axes majeurs de ce pacte. Celui-ci doit permettre de développer l'utilisation du bois dans les bâtiments publics afin de donner une impulsion et dynamiser la filière d'Occitanie.

Ce document a été réalisé dans le cadre du **Programme Régional de la Forêt et du Bois** (2019-2029) ainsi que dans le cadre du **Contrat de Filière Forêt-Bois Régional** (2019-2021).

Photo de couverture : Ecole de Brissac (34). ©URCOFOR Occitanie



CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL

Plusieurs intérêts

La filière forêt-bois a la particularité de transformer un matériau naturel et renouvelable, et de s'inscrire dans les trois piliers du développement durable :

- ▶ **Economique**, en développant des marchés tels que la construction, l'ameublement, l'emballage, l'énergie ou la chimie verte
- ▶ **Social**, en créant et pérennisant des emplois locaux et non délocalisables, notamment dans les territoires ruraux fragilisés
- ▶ **Environnemental**, en luttant contre le réchauffement climatique par le captage et stockage du CO₂ atmosphérique, en préservant l'écosystème forestier, et en participant à l'aménagement et à l'équilibre du territoire régional.

1. OBJECTIFS DU PACTE

Le « Pacte Construction Bois » cible prioritairement la maîtrise d'ouvrage publique et les bailleurs sociaux d'Occitanie, mais il permet également l'engagement d'acteurs privés impliqués dans la mise en oeuvre des politiques publiques.

Il concerne tous types de bâtiments, logements ou équipements, tels que les établissements éducatifs, les bureaux, les centres sportifs, les salles polyvalentes, les ouvrages d'art, les lieux culturels ou encore les équipements touristiques, etc. Il vise à la fois des projets de constructions neuves, de réhabilitation du bâti et d'extension-surélévation.

Il a pour objectifs :

- ▶ **D'augmenter la part de marché du bois dans la construction**
- ▶ **De dynamiser l'économie régionale via le recours au bois** dans l'acte de construire et ainsi valoriser, développer et pérenniser des savoir-faire régionaux

▶ De contribuer à mieux **valoriser et gérer une ressource forestière régionale abondante et diversifiée**

▶ **De susciter l'intérêt plus large de toute maîtrise d'ouvrage privée pour la construction bois** et biosourcée

▶ Plus globalement, de **concourir à l'atteinte des objectifs de réduction des impacts du changement climatique**.

Un bilan de l'action sera dressé en fin d'année 2021, date à laquelle le contrat de filière forêt-bois sera actualisé.



Domaine de Viavino - Commune de Saint Christol (34). ©URCOFOR Occitanie

2. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

En signant le présent pacte, le signataire participe, à son échelle, à la dynamique globale évoquée en préambule.

Pour cela, il s'engage à :

- 1 Entreprendre la construction ou la rénovation d'au moins un bâtiment** dans lequel le bois jouera un rôle structurel (au-delà de la charpente) dans les 2 ans suivant la signature du présent document.
- 2 Etudier la possibilité d'intégrer du bois, si possible régional**, dans l'ensemble des projets de construction ou de rénovation qu'il engage.
- 3 Utiliser du bois issu de forêts gérées durablement**, certifiées PEFC ou FSC.
- 4 Inciter d'autres maîtres d'ouvrages de son territoire**, par les divers moyens à sa disposition (planification, communication, réseau, financements...), à utiliser du bois dans les constructions, rénovations et aménagements.
- 5 Communiquer largement** sur son engagement et sur ses réalisations.
- 6 Désigner un référent au sein de sa structure** qui suivra les projets et fera remonter les données permettant de capitaliser les informations et d'assurer un suivi du Pacte Construction Bois - Occitanie (volume de bois mis en œuvre, essences, provenance...).
- 7 Autoriser les partenaires du Pacte à utiliser ces éléments pour communiquer** sur la filière.

INITIATIVES COMPLEMENTAIRES

En complément des engagements du signataire, ce dernier est invité à mettre en œuvre un certain nombre d'autres actions s'inscrivant dans une démarche vertueuse en faveur des circuits de proximité, de l'économie locale et de la réduction de l'empreinte carbone. A titre d'exemples :

- Recourir à une marque de certification territoriale du bois s'il en existe une (par exemple Bois des Territoires du Massif Central™) ou, à défaut, exiger une traçabilité des bois mis en œuvre et prendre les dispositions pour s'assurer de leur provenance.
- Analyser les possibilités d'utilisation de bois local pour le mobilier, les menuiseries et les aménagements intérieurs et extérieurs.

► Fixer des objectifs élevés en matière de performances énergétiques globales des projets allant au-delà des exigences réglementaires en vigueur.

► Favoriser des solutions constructives faisant appel à des matériaux bio et géo-sourcés disponibles localement.

► S'inscrire dans la démarche « Bâtiments Durables Occitanie ».

► Considérer l'opportunité d'installer une chaufferie fonctionnant au bois ou d'un raccordement à un réseau de chaleur existant.

3. BENEFICES POUR LES SIGNATAIRES

En signant le présent pacte, le signataire s'inscrit dans une dynamique globale en faveur de la construction bois.

Dans cette logique, il bénéficie d'un certain nombre d'éléments :

- Une visibilité pour sa structure, engagée au niveau régional au côté des partenaires du Pacte
- Une visibilité renforcée par une large communication du réseau régional de la construction bois

► Un accompagnement spécifique à chaque étape (de l'idée à l'exploitation) pour lui permettre de réaliser des projets pertinents et optimisés aux niveaux technique et financier, et dont les performances sont pérennes

► Une relation privilégiée avec les partenaires financiers porteurs de la dynamique du développement de la construction bois en Occitanie

► Une analyse des retombées économiques, sociales et environnementales de son projet sur son territoire.

4. ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS INCITATIFS

4.1. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Plusieurs structures sont en mesure d'accompagner techniquement le signataire et de le conseiller tout au long du projet :

► **Collectivités forestières Occitanie :**

Les Collectivités forestières représentent et accompagnent les élus des communes ou leur groupement, dans leurs projets en lien avec la forêt et l'utilisation du bois.

04.11.75.85.17

occitanie@communesforestieres.org

www.collectivitesforestieres-occitanie.org

► **Fibois Occitanie :**

Fibois Occitanie regroupe l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois en région.

04.67.56.38.19

contact@fiboisoccitanie.com

www.fibois-occitanie.com

Sur une approche plus globale du projet, **Envirobât Occitanie** appuie les maîtres d'ouvrage par une approche transversale de l'utilisation des matériaux et du bâtiment (contact@envirobat-oc.fr - www.envirobat-oc.fr).

Un réseau des prescripteurs bois construction existe en région. Ces acteurs locaux sont en mesure également d'apporter leur soutien et leurs connaissances pour faire aboutir les projets dans les meilleures conditions.

Dans le cadre du développement de la construction bois, **un guide « Construire en bois local » a été mis en place** à destination des élus et des collectivités pour permettre au maître d'ouvrage de dérouler son projet de l'idée à l'exploitation (téléchargeable sur le site internet des Collectivités forestières Occitanie).



Siège de la Communauté de Communes des Deux Rives (82). ©Arthur Pequin

4.2. DISPOSITIFS FINANCIERS

L'Etat et la Région sont fortement mobilisés pour un développement de la Filière Forêt-Bois en Occitanie, au travers du Programme Régional Forêt Bois et du Contrat de Filière, dans lesquels le développement de la construction bois apparaît comme une action structurante.

En ce sens, le « Pacte Construction Bois - Occitanie » est une déclinaison opérationnelle d'une orientation stratégique visant à dynamiser la filière régionale en incitant les maîtres d'ouvrages à utiliser plus de bois dans leurs projets de construction, de rénovation et d'aménagement. C'est pourquoi, l'Etat et la Région, mais aussi plus largement les « acteurs publics » étudieront les solutions possibles d'accompagnement facilitant

l'action des signataires du pacte pour compléter un certain nombre de dispositifs déjà existants et auxquels ils peuvent d'ores et déjà avoir recours, dont :

► **Appel à Projets - Bâtiments Nowatt** en Occitanie visant à soutenir des projets de construction ou de rénovation dont les empreintes énergétique et carbone sont réduites tout au long du cycle de vie du bâtiment

► **Aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics**

► **Appel à Projets – Economie circulaire dans le bâtiment et les travaux publics en Occitanie**

4.3. DISPOSITIFS INCITATIFS COMPLEMENTAIRES

► **Bonus de constructibilité :** Mis en place par la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015, le bonus de constructibilité a pour objectif d'inciter les maîtres d'ouvrage à construire des bâtiments exemplaires.

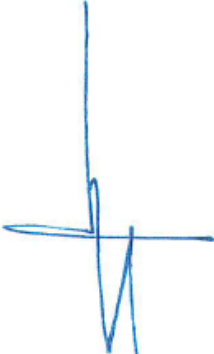
Ainsi, l'autorité compétente en matière d'urbanisme peut autoriser, via son document d'urbanisme, un dépassement des règles de constructibilité au maximum de 30% pour les bâtiments neufs ou extensions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou étant à énergie positive.

Ce bonus permet d'améliorer l'équilibre économique de ces opérations et ainsi d'absorber en partie le

surcoût éventuel lié à l'effort d'exemplarité (Ref : L. 158.1 du code de l'urbanisme - Plus d'infos : <https://www.rt-batiment.fr/>).

► **Bâtiments publics exemplaires :** La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015 introduit une disposition incitative visant l'exemplarité de la maîtrise d'ouvrage publique : « toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale ».

5. SIGNATAIRES DU PACTE



Nicolas HESSE
Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation
le Secrétaire général pour les affaires régionales



Vincent LABARTHE
Vice-Président du Conseil Régional Occitanie



Frédéric GUILLOT
Directeur régional délégué de l'ADEME



Francis CROS
Président des Collectivités forestières Occitanie



Christophe GLEIZE
Président de Fibois Occitanie



Jean VALADIER
Maire d'Argences en Aubrac



Claude CAZABAT
Maire de Bagnères-de-Bigorre



Josiane POUY
Maire de Bize



Jean-Bernard CASTEX
Maire de Blajan



Germain JOLIBERT
Maire de Cadarcet



Paul GRIFFE
Maire de Cuxac-Cabardès



Flore THÉRON
 Maire de Florac Trois Rivières



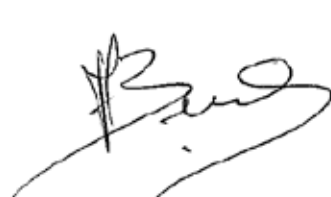
Didier GAVALDA
 Maire de Fontrieu



Serge PESCE
 Maire de Maraussan



J-P SALVATICO
 Maire de Martres de Rivière



André BRUNET
 Maire d'Ilhet



Francis CROS
 Mairie de La Salvetat sur Agout



Frédéric LAFFONT
 Maire de Montferrier



Thierry CABROL
 Maire de Quirbajou



Claire VOUGNY
 Maire de Labarthe-Rivière



Daniel SARRAUTE
 Maire de Malvezie

Le Maire,



Henri CHALVIDAN
 Maire de Robiac-Rochessadoule



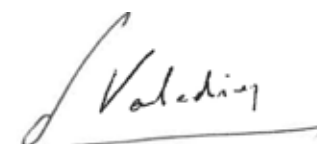
Ghislain CHASSARY
 Maire de Rousson



Bernard AURIOL
Maire de Sauvian



Edmond GROS
Maire de Sévérac d'Aveyron



Jean VALADIER
1^{er} Vice-Président de la Communauté
de Communes Aubrac Carladez et Viadène



François ARCANGELI
Président de la Communauté de Communes
Cagire Garonne Salat



Francis LABORIE
Maire de Sousceyrac-en-Quercy



Pierre Emmanuel DAUTRY
Maire de Ventalon en Cévennes



Mireille FIGEAC
Présidente de la Communauté de Communes
Cazals-Salviac



Communauté
de Communes
Centre Tarn

Jean-Luc CANTALOUBE
Président de la Communauté de Communes
Centre Tarn



Philippe CAMPS
Maire de Vingrau



Max ROUSTAN
Président de la Communauté d'Agglomération
Alès Agglomération



Olivier MARTIN
Président de la Communauté de Communes
de Cèze-Cévennes

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



Magali GASTO OUSTRIC
Présidente de la Communauté de Communes
Cœur et Côteaux du Comminges



Jean-Louis JALLAT
Président de la Communauté de Communes
Conflent Canigou



Henri COUDERC
Président de la Communauté de Communes
Gorges Causses Cévennes



Jean-Louis DEMELIN
Président de la Communauté de Communes
Pyrénées Catalanes



Hermeline MALHERBE
Présidente du Département des
Pyrénées-Orientales



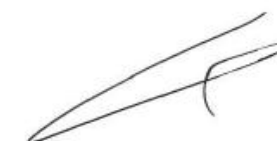
Thomas FROMENTIN
Président de la Communauté d'Agglomération
Pays Foix-Varilhes



Vincent LABARTHE
Président de la Communauté
de Communes du Grand-Figeac



Henri COUDERC
Président du Parc National des Cévennes



Catherine MARLAS
Présidente du Parc Naturel Régional
des Causses du Quercy



Alain BARBE
Président de la Communauté de Communes
du Grand Pic Saint-Loup



Francis SAVY
Président de la Communauté de Communes
des Pyrénées Audoises



Daniel VIAELLE
Président du Parc Naturel Régional
du Haut-Languedoc



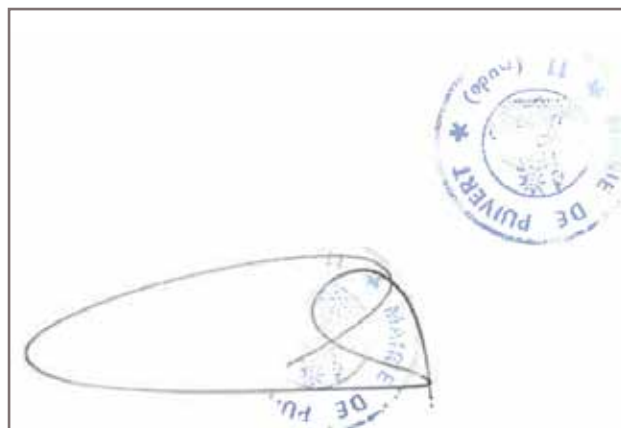
Kamel CHIBLI
Président du Parc Naturel Régional
des Pyrénées Ariégeoises



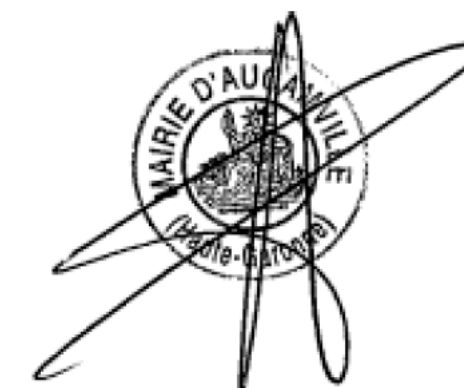
Maryse BEYRIÉ
Présidente du PETR du Pays des Nestes



Jean-Luc ABRIEU,
Président du Syndicat Intercommunal de
Regroupement Pédagogique du Coutach



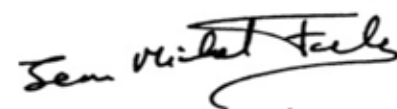
Olivier FERRIER
Maire de Puivert



Gérard ANDRE
Maire de Aucamville



Jérôme MOURIES,
Président du Syndicat intercommunal
à vocation unique scolaire du Lumencon



Jean-Michel FABRE,
Président de l'Union Sociale pour l'Habitat
midi & pyrénées



Gérard GAYDOU
Maire de Concorès



Alain CABROL
Maire de Nages



Monique ALIES
Présidente de la Communauté de Communes
Monts, Rance et Rougier



Francis AYROLES
Maire de Prudhomat



Vincent GAREL
Maire d'Aiguefonde



Christophe RAMOND
Président du Conseil Départemental du Tarn



François-Xavier LAUCH
Préfet du Tarn



Jean-Claude GUIRAUD
Maire de Brassac



Daniel PEIGNÉ
Maire de Saint-Amans-Valtoret



Daniel VIAELLE
Président de Trifyl



André CABROL
Maire de Gijounet



Maire-Lise HOUSSEAU
Maire de Sorèze

Pour le Maire et par délégation,
Le premier Adjoint,



Michel FRANQUES
Premier Adjoint de Albi



André CABROL
Conseiller Communautaire de la Communauté
de communes Monts de Lacaune et Montagne
du Haut-Languedoc



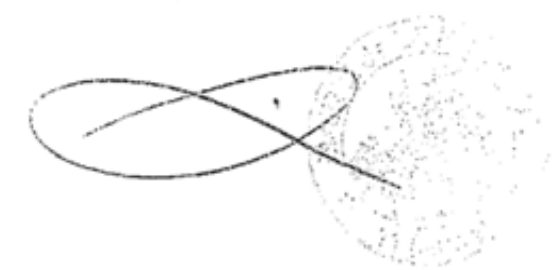
Christine BERNOT
Maire de Le Bez



Alexis MOURET
Maire de Saint-Amans-Soult



Laurent HOURQUET
Président de la Communauté de Communes
Lauragais Revel et Sorézois



Christian ARAGOU
Maire du Bousquet



PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET
RURAL PAYS COMMINGES PYRÉNÉES
BP 60029 - 21 Place du Foirail
31801 SAINT-GAUDENS Cedex
Tél. : 05 61 88 88 66 - Fax : 05 61 79 47 17
pays@commingespynes.fr

Fait en 2 exemplaires à : Saint-Gaudens le : 29/08/23
Prénom NOM : François ARCANGLI
Fonction : Président

François ARCANGELI
Président du PETR Pays Comminges Pyrénées



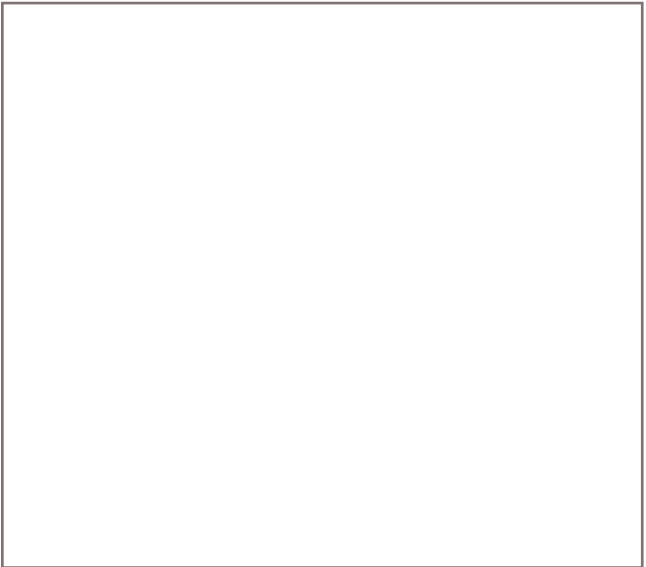
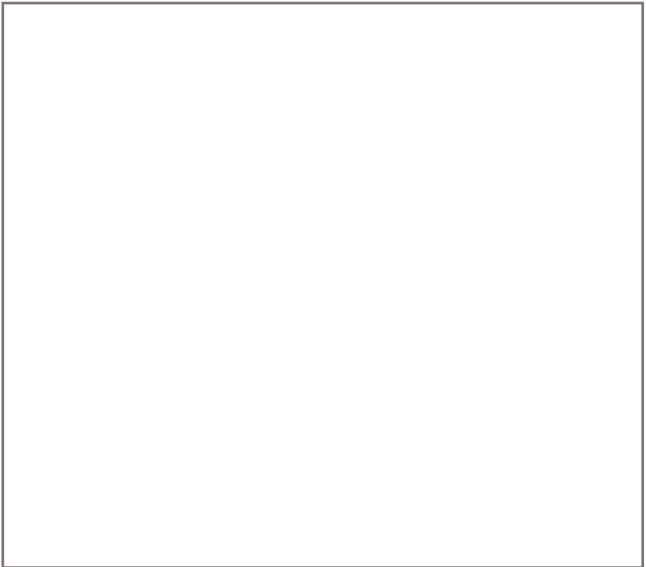
Michel TARTIE
Maire de Saint-Paul-de-Jarrat



Jacques OBERTI
Président de la Communauté d'Agglomération
SICOVAL



Jean-Noël VIGNEAU
Président de la Communauté de Communes
Pyrénées Couserans



Document rédigé et mis en page par



Union régionale des Collectivités forestières Occitanie

740, Avenue des Apothicaires

34090 MONTPELLIER

04 11 75 85 17

www.collectivitesforestieres-occitanie.org

Avec l'appui de



Région Occitanie



Préfecture de la Région Occitanie



ADEME



Fibois Occitanie



Envirobât Occitanie

Juin 2023

